

CONSEILS POLITIQUES TOWN HALL

EXERCICES DE REFLEXION SUR L'AVENIR

NOTE D'INFORMATION

Reconquérir les biens communs

EXERCICES DE REFLEXION SUR L'AVENIR

Les exercices de réflexion sur l'avenir, mandatés par les Conseils politiques de CGLU, sont un mécanisme pour **décliner le Pacte pour l'avenir**. Ils sont le point d'arrivée commun des Conseils politiques et des Town Halls actuels, s'appuyant sur les résultats des deux processus, le Congrès mondial de CGLU et le Séminaire de 2023. En même temps, ils sont un **point de départ commun** : ils représentent un espace de dialogue et de co-création dans lequel le leadership politique de CGLU, avec la société civile organisée et les partenaires articulés dans les Town Halls de CGLU, chercheront à atteindre des conclusions réelles et tangibles à travers des consultations tournées vers l'avenir autour de quatre points d'entrée pour déployer le Pacte pour l'avenir : **reconquérir les biens communs, redéfinir les finances, regagner la confiance et reconstruire l'architecture de la gouvernance**.

Les conclusions obtenues informeront les délibérations des instances statutaires de CGLU, contribuant ainsi au mandat politique du Pacte et à la feuille de route de notre Organisation mondiale. Ces délibérations éclaireront également la manière dont le Pacte pour l'avenir contribue à la révision de l'Agenda 2030 par l'Assemblée générale des Nations unies lors du Sommet sur les ODD, ainsi qu'au Sommet du futur de 2024, qui s'appuiera sur « Notre programme commun » du Secrétaire général et y contribuera.

Accédez à la réunion [par ce lien](#).

Identifiant de la réunion : 822 1676 1614

Code d'accès 90586

1. MISE EN SITUATION

À l'ère des crises mondiales et interconnectées, des inégalités croissantes et de la méfiance généralisée, les gouvernements à tous les niveaux sont confrontés au besoin urgent de reconstruire leurs relations avec les communautés, avec la nature et entre eux. Comme l'a rappelé Lorena Zarate, fondatrice et membre de l'équipe de soutien de la Plateforme mondiale du droit à la ville, lors de la session de lancement de ce processus de réflexion collective :

« Nous avons besoin d'un nouveau contrat social fondé sur le soin et la solidarité de la redistribution. Un contrat social qui inclut l'ensemble de la société, à commencer par les personnes traditionnellement exclues, qui réclament un changement radical des règles du jeu. Nous connaissons le pourquoi et le quoi, la question est donc de savoir comment, qui, où, quand, avec qui et avec quelles ressources. Les biens communs et la mise en commun font également partie de la réponse. En effet, les biens communs ne sont pas seulement des choses, mais aussi les relations sociales qui produisent, protègent et favorisent ces choses. Il ne s'agit pas de n'importe quelles relations, mais de relations sociales transformatrices qui peuvent apporter les changements dont nous avons besoin. »

La pandémie de COVID-19 nous a poussé·e·s à réaffirmer que « le public est de retour ». Malgré cela, l'avancée de la dégradation environnementale, ainsi que les tendances mondiales qui oppriment, ségrègent et blessent nos communautés (informalité, prix du logement, conditions de travail précaires, obstacles à l'accès, racisme structurel et toute une série d'inégalités ancrées dans nos institutions), nous confrontent à la réflexion structurelle qui imprègne le Pacte pour l'avenir : il ne s'agit plus seulement d'élargir le public, mais de le restructurer.

Pour les Nations unies, les biens communs mondiaux comprennent la haute mer, l'atmosphère, l'Antarctique et l'espace extra-atmosphérique. Cet exercice de réflexion sur l'avenir élargira cette notion et appliquera des **stratégies de mise en commun à un large éventail de politiques qui concernent directement les administrations locales et régionales**. Qu'il s'agisse du logement, des services publics ou de l'alimentation, des espaces publics, de la culture ou de l'internet, les communs urbains jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'engagement communautaire et l'exploration d'options de gouvernance renouvelées au-delà du clivage

privé/public.

Comme l'indique le **Pacte pour l'avenir**, notre collectif s'est engagé à « **rechercher une véritable équité et des opportunités pour tout le monde, et à encourager un nouveau récit qui reflète ces valeurs. Cela signifie forger de nouveaux paradigmes de développement qui protègent les biens communs locaux et mondiaux, en mesurant les progrès à travers la vie des pauvres, des exclus et des populations vulnérables, et non des riches et des privilégiés. Cela signifie également qu'il faut changer nos systèmes - de dégénérateurs à régénératifs, et de diviseurs à distributeurs - par la conception.** »

Comme le définissent les Town Halls de CGLU, les biens communs sont « des ressources matérielles et immatérielles, des services et des pratiques sociales. Ils sont considérés comme fondamentaux pour la reproduction de la vie. Ils ne peuvent donc pas être commercialisés, mais doivent être pris en charge et gérés de manière collective, selon des principes démocratiques de participation directe, d'inclusion radicale et d'équité et de justice intersectionnelles. » Cet ensemble diversifié de pratiques, de processus, de formes de connaissance et d'espaces partage certaines caractéristiques essentielles :

- Des **communautés** qui s'engagent à surmonter les divisions sociales et les inégalités.
- Une réserve commune de **ressources**, qui ne sont pas commercialisées comme des marchandises.
- Un ensemble de **principes**, d'accords et de pratiques partagés.

Le public et le commun vont souvent de pair, mais ils ne sont pas identiques. Notre collectif et ses alliés réfléchissent depuis des années à l'adéquation entre ces deux questions et entre celles-ci et la notion plus large de droit à la ville. Comme nous le rappellent notre Town Hall et GOLD VI, les biens communs ne sont pas seulement des biens publics, des services de base, des réalités tangibles. Il s'agit également de réalités immatérielles, de processus, de souvenirs et d'attentes. Qu'est-ce qui distingue les biens communs dans nos territoires ? **Les biens communs ne sont pas seulement publics ou privés ; ils appartiennent aux communautés, ils en sont le fruit.**

Et qui sont les communautés ? **La notion de communauté élargit et démocratise le concept de citoyenneté au-delà du statut légal et des conditions d'existence des personnes qui habitent les territoires.** En ce sens, les Town Halls nous rappellent que bon nombre des expériences les plus significatives autour des biens communs sont liées aux luttes des

groupes marginalisés, qui incluent, sans s'y limiter, les peuples autochtones, les communautés noires et racialisées, les migrant·e·s et les réfugié·e·s, les organisations de femmes de base et les organisations communautaires, les personnes LGBTQIA+, les enfants et les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, les communautés rurales, qui défendent farouchement leurs terres, leurs forêts et leurs eaux contre les puissants acteurs du monde des affaires et les régimes corrompus.

Parler des biens communs, c'est parler de démocratie locale, de confiance, de soin, d'équité, de co-création et de responsabilité. La régulation des biens communs est nécessaire pour les protéger, mais elle requiert des ressources, des acteurs et des principes solides qui englobent et promeuvent les besoins, les aspirations, les souvenirs et les conditions matérielles de tous les territoires et de leurs habitant·e·s. Cela inclut les personnes et les écosystèmes, la nature et la culture.

Et si les biens communs nous concernent toutes et tous, pourquoi sont-ils particulièrement pertinents pour les gouvernements locaux et régionaux ? **Les biens communs sont étroitement liés à la notion de proximité.** En tant que niveau de gouvernement le plus proche des populations, des écosystèmes et des pratiques et connaissances ancestrales qui coexistent avec des réponses innovantes et pragmatiques aux nouvelles réalités, les gouvernements locaux et régionaux sont dans une position clé pour écouter, connecter, faciliter et promouvoir des processus de co-création qui protègent et développent les biens communs par le biais de la confiance mutuelle. Ce n'est qu'à partir de cette nouvelle compréhension et pratique des biens communs que l'économie et le système de gouvernance pourront être transformés pour répondre aux besoins de chacun·e d'entre nous et de la planète que nous habitons, sans laisser personne ni aucun territoire pour compte.

Le cadre du **droit à la ville** fournit des lignes directrices concrètes pour s'engager dans des initiatives transformatrices de mise en commun. Les principes fondamentaux et les stratégies s'articulent autour de huit composantes principales :

- La non-discrimination ;
- L'égalité des genres ;
- La citoyenneté inclusive (détachée de la nationalité et du statut juridique) ;
- Le renforcement de la participation politique ;
- Les fonctions sociales de la propriété et l'intérêt public et

- communautaire défini collectivement ;
- L'équité dans l'utilisation d'espaces et de services publics de qualité et plus sûrs ; des économies diversifiées et inclusives (y compris des économies informelles, sociales et solidaires) ;
- Et des liens urbains-ruraux plus justes et plus équilibrés.

2. DONNEES CLES ET DEFIS

Les sphères locales et régionales se prêtent particulièrement bien à l'épanouissement de la gestion collective des biens communs par le biais de partenariats entre collectivités publiques. Cela s'explique par plusieurs raisons, à commencer par le degré de proximité que ces niveaux de gouvernement entretiennent avec les communautés et les habitant·e·s.

Cela est essentiel pour créer des canaux plus diversifiés et plus efficaces d'inclusion et de participation des communautés historiquement marginalisées et victimes de sous-représentation et d'exclusion, telles que les femmes, les enfants et les jeunes, les populations racialisées, les migrant·e·s et les réfugié·e·s, les populations LGBTQIA+, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Les stratégies de mise en commun peuvent remédier à l'**inégalité d'accès au logement** et à la terre :

- 1 milliard de personnes dans le monde vivaient dans des établissements informels en 2020, soit 56 % de la population urbaine en Afrique subsaharienne.
- Les données disponibles dans 52 pays pour 2019-2021 révèlent qu'environ 46 % des cadres juridiques offrent une protection limitée des droits fonciers des femmes, près de 25 % offrent des niveaux de protection moyens et seulement 29 % offrent une bonne protection.

La **financiarisation** et la **précarisation** de la sécurité d'occupation placent une part croissante de la population dans des situations de vulnérabilité :

- 2 millions de personnes sont expulsées de force chaque année, selon les estimations des agences de l'ONU dans les années 2000. Cependant, aucune donnée mondiale sur les expulsions forcées n'est systématiquement collectée.
- L'immobilier mondial est évalué à plus du double du PIB mondial. L'immobilier mondial représente près de 60 % de la valeur de tous les actifs mondiaux (217 milliards USD), l'immobilier résidentiel représentant 75 % (163 milliards USD) du marché.

L'inégalité d'**accès aux services de base et à l'espace public** empêche une grande partie de la population de jouir du droit à la ville :

- En 2020, 26 % de la population mondiale ne disposaient pas de services d'eau gérés en toute sécurité, 48 % de la population mondiale manquaient de services d'assainissement gérés en toute sécurité et 30 % de la population mondiale ne disposaient pas d'une installation de base pour se laver les mains.
- 70 % de l'Afrique subsaharienne ne dispose pas de services d'eau potable gérés en toute sécurité.
- La collecte informelle des déchets représente 50 % à 100 % de la collecte totale des déchets dans les zones urbaines des pays en développement économique.
- En 2020, seuls 45 % environ de la population urbaine mondiale disposaient d'un accès pratique à des espaces verts (400 mètres de distance de marche).

Les **géographies de l'exclusion** au niveau international ont de fortes répercussions au niveau local, qui fracturent le droit à la ville :

- Les ressortissant·e·s des pays dont le niveau de développement humain est très élevé peuvent se rendre sans visa dans environ 85 % de tous les autres pays du monde. Toutefois, les restrictions en matière de visa en vigueur pour les pays dont le niveau de développement humain est très faible indiquent que les voies de migration régulières sont problématiques pour les citoyen·ne·s. Les voies irrégulières sont susceptibles d'être l'option la plus réaliste (voire la seule) qui s'offre aux migrant·e·s potentiel·le·s de ces pays.
- L'augmentation du chômage affecte de manière disproportionnée les travailleurs et travailleuses migrant·e·s dans les secteurs fortement touchés par la crise économique, tels que la construction, le tourisme et le travail domestique. Sans emploi régulier et avec peu de revenus, les migrant·e·s ont moins de chances de pouvoir payer leur loyer ou leur prêt immobilier. Ils et elles risquent donc de ne pas pouvoir payer et de devenir sans-abri.

Il y a et il y aura des tensions, des conséquences inattendues et des limites critiques, notamment la **polarisation fabriquée** et les pouvoirs croissants des entreprises internationales, mais aussi nos propres compétences sociales et institutionnelles pour gérer les biens communs.

Il faut un secteur public plus fort, capable de travailler avec la communauté dans le cadre d'une approche qui ne se limite pas à la participation, mais à la co-création :

- Le **lien indissociable entre les biens communs et les services publics** n'est pas largement reconnu. Son potentiel centralisateur nécessite une coopération plus forte avec les partenaires et les autres collectifs autour du droit à la ville et de la localisation.
- Les biens communs ne devraient pas être réglementés de la même manière que le sont les collaborations avec des acteurs privés. En ce

sens, s'appuyer sur une **approche ad hoc, participative et graduelle** pour la réglementation nécessaire de la confiance, des ressources et de la volonté politique.

3. QUESTIONS GENERALES D'ORIENTATION

- Quels sont les nouveaux essentiels, droits et services publics que notre collectif doit protéger, renforcer et promouvoir en alliance avec l'ensemble de la société ?
- Quels espaces et mécanismes existants peuvent nous aider à renouveler et à élargir la notion de biens communs comme clé pour garantir la mise en œuvre effective du droit à la ville ?
- Quel soutien et quelles transformations devons-nous exiger du système international pour que le multilatéralisme du futur permette le succès de notre stratégie commune ?

4. ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION

Par le Secrétariat mondial de CGLU

CONSULTATION INTERACTIVE

Par le Secrétariat mondial de CGLU

POINT D'ENTREE

Le pouvoir transformateur des biens communs pour un avenir durable
par **Aromar Revi**, conseiller CGLU-UBUNTU

L'eau comme bien commun : la durabilité et les droits humains au cœur de la prestation des services publics
par **Rodrigo Mundaca**, gouverneur de Valparaíso

CONTRIBUTIONS

Pilar Díaz, maire d'Esplugues de Llobregat, adjointe à la présidence du conseil provincial de Barcelone

Mohamed Sefiani, maire de Chefchaouen, président du Forum des villes intermédiaires de CGLU, envoyé spécial de CGLU pour les systèmes alimentaires

Gabriela Cuevas, UHC2030

IN FOCUS

Arthur Erken, directeur de Stratégie et Politique. United Nations Population Fund

AGORA

Facilité par **Lorena Zárate**, Plateforme mondiale pour le droit à la ville

5. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

- UCLG, KNOW (2022). 04 Commoning. *Les voies de l'égalité urbaine et territoriale : Lutter contre les inégalités grâce à des stratégies de transformation locales*. GOLD VI. <https://www.goldvi.uclg.org/en/commoning>
- Town Halls de CGLU (2022). Document politique « Bien communs (mondiaux) ». https://decidim-uclg.s3.amazonaws.com/uploads/decidim/attachment/file/4289/TH_PP_Global_Commons.pdf
- CGLU (2022). La Charte de Lampedusa pour la mobilité humaine digne et la solidarité territoriale. https://www.uclg.org/sites/default/files/lampedusa_carta_eng.pdf
- Documentaire de CGLU sur les systèmes de soins (2022). <https://www.youtube.com/watch?v=qwMKnINUxJM>
- CGLU 2023. « Vers des territoires de soin pour les femmes victimes de violences ». <https://www.youtube.com/watch?v=cvwhNS5TZqk>